

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU LUNDI 06 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUSSIRE, Maire de la Commune d'Avenay-Val-d'Or.

Date de la convocation : 30/11/2021

Date d'affichage : 30/11/2021

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Tous les membres en exercice à l'exception de Madame SAINTOT Amélie représentée par Monsieur MAUSSIRE Philippe et Monsieur RENAULT Sébastien représenté par Monsieur REMION Guillaume.

Absents excusés : Monsieur PREUX Emmanuel.

Secrétaire de séance : Madame ETIENNE Estelle.

N° 3311 – Réfection de la route de Germaine/Fontaine – choix de l'entreprise :

Dans le cadre du projet de réfection de la route joignant celle de Germaine à celle de Fontaine-sur-Aÿ, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée :

Trois entreprises ont remis des offres :

- SRTP pour un montant de..... 89 267,60 € HT
- COLAS pour un montant de 95 582,20 € HT
- GOREZ TP pour un montant de 127 217,00 € HT

Après ouverture des plis, la commission d'appel d'offres réunie le lundi 29 novembre 2021, a choisi l'entreprise SRTP.

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir l'offre la moins disante, à savoir, celle de l'entreprise SRTP pour un montant de 89 267,60 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux.

N° 3312 – VENTE PARCELLE AL 265 :

Considérant l'incorporation en date du 15 février, du bien sans maître référencé AL 265, superficie 220 m², dans le patrimoine privé communal,

Vu la situation de la parcelle, mitoyenne de celles de Monsieur Hervé BRUANT

Vu l'estimation faite par Maître Laetitia CONREUR-HERRMANN le 15 février 2021, le bien est évalué à la somme de quinze mille euros (15 000,00 euros),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** la vente de la parcelle AL 265 au prix de 15 000,00 euros à Monsieur Hervé BRUANT.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

N° 3313 – BAIL DE LOCATION :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de proposer un bail de location pour l'ancienne bibliothèque de la salle communale à Mme VERNET Carole, infirmière libérale, afin de maintenir l'activité d'accès aux soins et conserver ainsi ce service à la population

Le bail est consenti pour une durée d'un an renouvelable tous les ans par tacite reconduction, pour un loyer de 100,00 €/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de donner son accord pour la signature d'un bail de location à compter du 1^{er} janvier 2022 pour l'ancienne bibliothèque, propriété de la commune, sur la base d'un loyer de 100 € par mois.
- **AUTORISE** le Maire à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Résultat enquête DAB :

Concernant le distributeur automatique de billets, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'enquête menée auprès de la population, 160 réponses ont été obtenues dont 152 favorables, 5 contres et 2 rendus sans réponses.

Monsieur le Maire propose donc d'aller plus en avant en se renseignant davantage sur les coûts de l'opération.

N° 3314 - Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. du Centre de Gestion de la Marne :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »).

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la délibération du 8 novembre 2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Marne créant la mission R.G.P.D. au bénéfice des Collectivités et Etablissements publics de la Marne qui le demandent.

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la collectivité pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles,
- et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le Délégué à la Protection des données est le CDG51. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information /sensibilisation
- La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions...) / procédures types / supports de communication
- L'accompagnement dans la réalisation des états de lieux / inventaires
- L'accompagnement à la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre de traitements
- Des conseils / recommandations / avertissements / préconisations de plan d'actions en matière de protection des données
- L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact
- L'analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers... et apport de préconisations et de mentions
- L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits
- L'accompagnement en cas de violation de données
- Le relais auprès de la CNIL
- La présentation d'un rapport annuel

Le coût annuel de cette mission pour la collectivité au titre de l'exercice 2022 est de 400 €.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- * d'autoriser le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de la Marne,
- * d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

N° 3315 - DELIBERATION MODIFICATIVE N° 2/2021 :

Afin d'ajuster les comptes de la commune et ainsi permettre le paiement des travaux de réfection de la route joignant celle de Germaine à celle de Fontaine-sur-Ay, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits suivant :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DM
FONCTIONNEMENT DEPENSES			
12	615221	Entretien et réparation de bâtiments publics	-15 000,00 €
12	615232	Entretien et réparation de réseaux	- 18 000,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 33 000,00 €
Total Fonctionnement Dépenses.....			0,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES			
021	021	Virement de section d'investissement	+ 33 000,00 €
Total Investissement Recettes.....			33 000,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES			
20	2031	Frais d'études	-10 000,00 €
21	21316	Equipements du cimetière	-9 600,00 €
21	2151	Réseaux de voirie	+ 108 000,00 €
21	21578	Autre matériel et outillage de voirie	-7 600,00 €
23	2313	Constructions	-20 000,00 €
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	-27 800,00 €
Total Investissement Dépenses.....			33 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE cette décision modificative.

Information fibre et vidéosurveillance :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la fibre devrait arriver à Avenay-Val-d'Or en juillet 2022.

Il précise que le câble de la vidéosurveillance sera passé en même temps que la fibre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

*Fait à Avenay-Val-d'Or,
le 08 décembre 2021*

Le Maire,

Philippe MAUSSIRE

